

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14 décembre 2016

Intégrer la prévention à la conception d'aides techniques : l'outil Milo[®]

Santé et sécurité des professionnels de l'aide à la personne

Associé à l'équipe de conception d'un dispositif médical, l'INRS a élaboré des recommandations pour prévenir les risques professionnels et en particulier les TMS lors de la conception d'une aide technique. Le fabricant Alter Eco Santé a intégré ces recommandations à la fabrication du Milo[®], un dispositif de transfert et d'aide à la toilette.

Dans le secteur sanitaire et social, les accidents du travail et les maladies professionnelles sont essentiellement dus à la mobilisation des personnes. C'est pourquoi une des mesures de prévention recommandée par le réseau Assurance maladie – Risques professionnels est la mise à disposition d'aides techniques à la mobilisation des personnes (lève-personne, verticalisateur, guidon de transfert...) qui vise à supprimer ou à réduire les efforts et les postures contraignantes.

Un dispositif ergonomique

L'INRS a identifié des points de vigilance pour la prévention des troubles musculosquelettiques au regard d'exigences ergonomiques : maniabilité, roues appropriées aux revêtements de sol, calcul des valeurs maximales acceptables des efforts de tirer / pousser, dimensions et positionnement des poignées de direction et frein... Le fabricant Alter Eco Santé les a intégrés dans le cahier des charges du dispositif Milo[®].

Cette coopération n'est qu'une illustration des actions menées par l'INRS en matière d'aides techniques. D'un côté, l'INRS agit pour que la prévention des risques professionnels soit mieux intégrée dès la conception des aides techniques. De l'autre, l'INRS intervient auprès des utilisateurs professionnels (EHPAD, cliniques, hôpitaux...) pour que la prévention des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles soit un critère de sélection déterminant dans le choix d'acquisition d'une aide technique.

En savoir plus :

Sur le site de l'INRS :

<http://www.inrs.fr/metiers/sante.html>

<http://www.inrs.fr/metiers/sante/milieus-soins.html>

<https://www.youtube.com/watch?v=TZ6F58Xjx4s>

https://www.youtube.com/watch?v=Dxd_qMj8NDU

A propos de l'INRS

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAMTS, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 586 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (210 personnes) et en Lorraine (376 personnes).

www.inrs.fr Notre métier, rendre le vôtre plus sûr.

Et pour suivre l'actualité de l'INRS : [www.twitter.com/INRSFrance](https://twitter.com/INRSFrance)

Contact Presse : Antoine BONDEELLE – 01 40 44 14 40 – antoine.bondeelle@inrs.fr